



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 42588

Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaiterait appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les problèmes que rencontre le comité départemental des sports équestres de la Gironde, qui représente 80 établissements et plus de 6 000 licenciés. Il apparaît en effet que l'équitation, plus que tout autre sport, a des coûts de production très élevés, tant en ce qui concerne l'achat que l'entretien de chevaux d'instruction ou encore le salaire d'un personnel permanent qui prodigue un enseignement bien particulier. Par la même d'ailleurs, cette activité fait travailler tout un secteur économique adjacent qui va de l'agroalimentaire aux professions libérales en passant par le commerce et l'artisanat. Pourtant, alors que tous les loisirs bénéficient déjà d'un taux réduit de TVA, il n'en est pas ainsi pour l'ensemble des sports équestres. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour que l'équitation, à son tour, obtienne une baisse du taux de la TVA sur l'utilisation des installations sportives qui lui sont propres, ce qui lui donnerait la possibilité de jouer encore mieux son rôle culturel et économique et serait conforme à la directive européenne de 1992.

Données clés

Auteur : [M. Dubourg Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42588

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 1996, page 4666